

Dis-moi
dix mots

qui (ne)
manquent
pas d'air!

2020 —
2021

CONCOURS LITTÉRAIRE

DE LA SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE
ET DE LA FRANCOPHONIE

au musée Alexandre Dumas



À GAGNER
le livre *Tout sur
Alexandre Dumas
(ou presque)*



Tarif : 1,05 €

Règlement et modalités : 03 23 96 23 30

ou <https://webmuseo.com/ws/musee-dumas>



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dis-moi dix mots qui (ne) manquent pas d'air !

ARTICLE 1

• Le musée Alexandre Dumas, situé 24 rue Demoustier, 02600 Villers-Cotterêts, organise un concours intitulé *Dis-moi dix mots qui (ne) manquent pas d'air* dans le cadre de la **Semaine de la langue française et de la Francophonie** du 13 au 21 mars 2021.

ARTICLE 2

- L'objet du concours est la création d'un texte de moins de 5 000 signes (espaces compris) intégrant au maximum les dix mots choisis : **aile – allure – buller – chambre à air – décoller – éolien – foehn – fragrance – insuffler – vapoureux**.
- Le texte devra raconter une histoire fictive d'une œuvre des collections du musée choisie sur le site internet www.webmuseo.com/ws/musee-dumas, à la rubrique « Découvrir les collections ».
- Le texte crée accompagné du bulletin de participation devra être envoyé par mail au format Word à musee-dumas@mairie-villerscotterets.fr.

ARTICLE 3

- La participation au concours est d'1,05 euro par personne.
- Le paiement s'effectue en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Le paiement peut être réglé par courrier à l'adresse suivante : Musée Alexandre Dumas, 24 rue Demoustier, 02600 Villers-Cotterêts, ou directement à l'accueil du musée Alexandre Dumas durant les horaires d'ouverture.

ARTICLE 4

- Ce concours s'adresse à tous à partir de 12 ans.
- Les candidats doivent préciser leur nom, prénom, âge, téléphone, adresse et mail sur leur bulletin de participation, et préciser le titre et le numéro d'inventaire de l'œuvre choisie.
- La participation est interdite aux membres du jury.
- La date limite d'envoi est fixée au 5 mars 2021.

ARTICLE 5

• Le jury est composé de personnalités. Il est présidé par monsieur Franck Briffaut, maire de Villers-Cotterêts, ou l'un de ses représentants.

ARTICLE 6

• Le gagnant du concours remportera 1 exemplaire de l'ouvrage *Tout sur Dumas (ou presque)*, aux éditions Cours toujours, 2020.

ARTICLE 7

• Une sélection des meilleures créations pourra faire l'objet d'une exposition du 13 au 21 mars 2021 au musée Alexandre Dumas, et sera mise en ligne sur les sites Internet et les réseaux sociaux du musée et de la Ville.

ARTICLE 8

- L'annonce du lauréat et la remise du prix auront lieu le samedi 20 mars 2021, à 14h, au musée Alexandre Dumas.
- La présence des participants est fortement souhaitée lors de la remise du prix. Néanmoins, en cas d'impossibilité, les participants peuvent se faire représenter ou récupérer leur lot ultérieurement au musée Alexandre Dumas.

ARTICLE 9

• Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Age :

Tél :

Adresse :

.....

Courriel :

Titre de l'œuvre :

Numéro d'inventaire :